

## QU'EST-CE QU'ON DIT QUAND ON FAIT UNE CONSTRUCTION CONCESSIVE?

Maria Helena de Moura Neves

UNESP/CNPq/FAPESP-Brasil

**Abstract:** Ce travail constitue une partie de la *Grammaire d'usage du portugais*, qui est en préparation sous ma coordination et qui part de l'examen d'un corpus informatisé de 20 millions d'occurrences de la langue portugaise. On propose un statut pour les constructions concessives, en corrélation avec les constructions causales et conditionnelles, d'une part, et avec les constructions adversatives, de l'autre. Ce rapport est examiné sous des catégories telles que la polarité, la contrajonction, la disjonction, l'inférence, l'argumentation et la organisation de l'information. La recherche est fondée sur une considération qui valorise la participation du parlant dans l'organisation de son énoncé.

**Keywords:** construction concessive; articulation de propositions; organisation de l'information; contrajonction; fonctions discursives.

### 1. INTRODUCTION

Les constructions concessives ont été regroupées, avec les constructions adversatives, parmi les connexions contrastives (Van Dijk, 1980). Pour Halliday et Hasan (1976) la relation adversative, qui comprend les constructions adversatives et concessives, a la signification fondamentale de "contraire à l'expectative", qui provient du contenu de ce qui est dit, ou du processus communicatif et de relation locuteur-auditeur.

D'autre part, les constructions dites **concessives**, **causales** et **conditionales** se retrouvent toutes parmi celles traditionnellement considérées comme "subordonnées". En outre, elles sont toutes l'expression d'une connexion "causale" comprise *lato sensu*, et toutes sont explicables d'après la satisfaction (ou non-satisfaction), la nécessité, ou la suffisance de certaines conditions, et, par conséquent, expriment aussi une connexion **conditionnelle** comprise *lato sensu*. En réalité, c'est la notion plus générale de **causativité** qui a été invoquée dans les études des constructions concessives, même pour suggérer leur dénomination comme **non-causales**, car on considère que les expressions caractérisées par un connectif du type **malgré**

indiquent l’“annulation de la causalité prévue” (Hermansson, 1994), à savoir qu’elles ont un sens exactement opposé à celui d’une expression causale. Le terme **concessif** serait donc inapproprié, dans la mesure où il représente la considération d’une notion performative d’“admission”, ou de “concordance”, notion liée au sens commun du verbe **concéder**, et non représentative de la véritable relation établie, relation qui passe par la frustration de causalités possibles et la non-satisfaction de conditions. Ce qui est intéressant dans cette discussion c’est que ce que l’on invoque pour refuser une valeur “concessive” aux constructions traditionnellement appelées **concessives** est exactement la valeur qui les rapproche des constructions dites **adversatives**, à savoir, leur caractère d’**admission** (= “j’admets”, “je concède”), pour une réfutation postérieure.

Ce travail apporte des réflexions sur ce thème, à partir des usages observés, dans la modalité orale du portugais du Brésil.

## 2. LES CONSTRUCTIONS CONCESSIVES PARMI LES CONSTRUCTIONS COMPORTANT LA NOTION DE CAUSALITÉ ET DE CONDITIONNALITÉ. OU: LA NATURE LOGICO-SÉMANTIQUE DE LA RELATION CONCESSIVE.

Dans une construction concessive, considérée à partir d’un schéma logique, nous pouvons appeler **p** la proposition subordonnée et **q** la principale. Nous sommes devant une construction de ce type quand **p** ne constitue pas une raison suffisante pour **non q** (Mira Mateus, *et al.*, 1983). En d’autres termes, on peut dire que, bien que le fait/ événement exprimé en **p** constitue une condition suffisante pour la non-réalisation du fait/ événement exprimé en **q**, **q** se réalise; et dans ce sens, on peut dire que l'affirmation de **q** ne dépend en rien de ce qui est affirmé en **p**.

Van Dijk (1980) dit que les connexions contrastives, parmi lesquelles sont incluses les concessives, se caractérisent par le fait de contenir des événements dont le cours et les propriétés contrarient les expectatives à propos de ce que les mondes normaux laissent transparaître. En réalité, néanmoins, ainsi que je chercherai à le discuter plus loin, il ne s’agit pas véritablement de relations entre des “mondes”, car la construction concessive ne peut être équationnée sans faire intervenir la relation locuteur-auditeur, et sans évoquer des notions telles que le partage des connaissances, la plausibilité de l’argumentation et l’admission d’objection.

De toute façon, une relation est évidente entre les constructions concessives, conditionnelles et causales. Harris (1988) signale l’existence d’un spectre sémantique qui s’étend depuis les propositions causales, jusqu’aux concessives, en passant par les propositions conditionnelles et les conditionnelles-concessives. Tandis que dans les propositions causales (à l’un des extrêmes) la relation de cause entre la subordonnée et la principale est affirmée, dans les concessives (à l’autre extrême) le lien causal entre les propositions concernées est nié. De ce point de vue de la relation cause/ conséquence, on peut dire que dans les constructions concessives, une cause (ou une condition) est exprimée dans la proposition concessive, mais que ce qu’on peut en attendre est nié dans la proposition principale.

Pour une construction telle que:

(1) *c'est drôle mais j'aime beaucoup les chayottes quoique tout le monde trouve que ça n'a aucun goût... que ça a goût d'eau,... moi, j'aime bien... (DID-RJ-328:27-30)*

on peut indiquer le schéma

- les chayottes ça n'a aucun goût... ça a goût d'eau - A
- j'aime les chayottes - B
  
- Non A (que le chayottes ça ait un goût... que cela n'ait pas goût d'eau...) est la condition nécessaire pour B (pour que j'aime les chayottes).  
Ou: A (que les chayottes ça n'ait aucun goût...) est la condition suffisante pour non B (pour que je ne les aime pas).
- Toutefois: Non A ne se produit pas (qui est la condition nécessaire pour B), et (de façon surprenante) B se produit, c'est-à-dire, A ne parvient pas à être la cause de Non B.  
Ou: A se produit (qui est la condition suffisante pour non B), et (de façon surprenante) B se produit.

Renzi (1991) signale aussi la relation entre constructions concessives et constructions conditionnelles: dans les deux cas il existe un contraste entre les évènements représentés par les propositions subordonnée et principale. Ainsi, en ce qui concerne l'énoncé d'une relation concessive

(2) *elle travaillait au / à :: l'asile de nuit ... oui, comme assistant(e) social(e) tu vois? bien que :: ... elle n'ait pas de diplôme (D2-SP-360:431-435),*

on peut dire que si une personne n'a pas de diplôme, on ne s'attend pas à ce qu'elle travaille comme assistante sociale. Ce à quoi on s'attend, dans ce cas, peut être exprimé par une construction conditionnelle contenant une négation dans l'apodose. De cette façon, l'expectative, en (2) serait exprimée de la façon suivante:

(2a) *Si elle n'a pas fait le cours, elle ne travaille pas comme assistante sociale.*

Il faut signaler, néanmoins, que si conditionnelles et concessives présentent des similitudes, il y a quelques points fondamentaux qui les différencient, en particulier parce que dans la proposition conditionnelle, le choix de l'un des éléments disjoints contenus implicitement dans la protase, influence le résultat exprimé dans l'apodose. Ainsi, considérons l'occurrence:

(3) *toutefois s'il y a persistance du nodule ... c'est parce que ce nodule est pathologique (EF-SSA-49:102-103)*

Dans la protase, la probabilité qu'"il y ait persistance du nodule" est opposée à la probabilité qu'"il n'y ait pas persistance du nodule". L'option pour le disjoint "il y a persistance du nodule" est compatible avec l'apodose "le nodule est pathologique", tandis que l'option "il n'y a pas persistance du nodule" n'est pas compatible avec l'apodose. La réalisation du contenu de l'apodose dépend du choix de l'un des éléments disjoints implicites dans la protase, autrement dit, elle dépend de l'option que l'on fait pour l'un des éléments disjoints, une conséquence étant toujours impliquée:

(3a) *S'il y a persistance du nodule c'est parce que ce nodule est pathologique.*

(3b) *S'il n'y a pas persistance du nodule c'est parce que ce nodule n'est pas pathologique.*

Si dans les conditionnelles le choix disjonctif de la protase détermine le résultat exprimé dans l'apodose, il n'en est pas de même dans les concessives, dans lesquelles le résultat exprimé

dans la proposition principale, est indépendant du choix que l'on peut faire de l'un quelconque des éléments disjoints. Considérons l'occurrence:

- (4) *ceci fait que ... la personne ... quoique ... qu'elle veuille échapper à la règle /... n'y parvient pas ... d'accord? (EF-RE-3337:106-108)*

La disjonction peut être explicitée de la façon suivante:

(4a) *ceci fait que la personne, qu'elle veuille ou non échapper à la règle, n'y parvient pas.*

(4b) *ceci fait que la personne, qu'elle veuille échapper à la règle ou non, n'y parvient pas.*

(4c) *ceci fait que la personne, qu'elle veuille échapper à la règle ou qu'elle ne le veuille pas, n'y parvient pas.*

Le choix de l'un ou l'autre des éléments disjoints n'influe pas sur le contenu de la proposition principale, car il est incapable de l'altérer.

Des exercices de ce type, invoqués pour expliquer la valeur des constructions concessives (ainsi que des constructions causales, ou des conditionnelles) peuvent donner la fausse idée que ce qui explicite la valeur de ces constructions est le mécanisme logico-sémantique que l'on peut "découvrir" à partir de jeux de cette sorte. Il est évident, toutefois, qu'une analyse des conjonctions comme opérateurs logiques serait une opération extrêmement simplifiée. Sweetser (1990) dit qu'une analyse de ce type est insuffisante pour expliquer l'ambiguité pragmatique qui existe dans l'usage de ces éléments lexicaux, vu que les conjonctions sont ambiguës entre leur emploi dans trois domaines: de contenu, épistémique et conversationnel (ou: des actes de parole). Si, dans les cas de polysémie, un morphème présente différentes valeurs sémantiques, dans l'ambiguité pragmatique, au contraire, une valeur sémantique unique est appliquée pragmatiquement de manières différentes, selon le contexte pragmatique. Selon Sweetser, une analyse des conjonctions peut être productive pour la sémantique de la phrase, si cette dernière est interprétée d'une des trois manières suivantes: (i) comme un véhicule porteur de contenu; (ii) comme une entité logique; (iii) comme l'instrument d'un acte-de-parole. Et toutes les conjonctions sont possibles d'une lecture dans ces domaines.

Dans le cas des causales, Sweetser explique, de façon plus spécifique, les trois lectures possibles. Dans le cas des concessives également, on peut essayer de chercher ces lectures possibles.

Comme dans le cas du domaine du contenu, on peut observer l'occurrence:

- (5) *normalement, je ne suis pas tellement au courant du prix des aliments ... bien que j'entende ma tante dire parfois que tout est très cher... (DID-RJ-328:53-58)*

On remarque que, dans le domaine du contenu, la relation se produit entre des faits ou événements d'un monde: un fait est présenté dans la proposition concessive, comme un obstacle, néanmoins cet obstacle est incapable d'empêcher la réalisation du fait exprimé dans la proposition principale. On constate donc, que la lecture du domaine du contenu est la plus proche du schéma logique de la relation concessive.

Comme dans la relation épistémique, on peut considérer l'énoncé:

- (6) *alors on s'est déjà assez limi :: té dans cette période extrêmement vaste de six cent mille ans ... quoique ... de vingt mille à douze mille ... (je veux dire) pratiquement huit mille ans ... c'est encore ... une période Beaucoup plus GRande que ... ce que nous connaissons ... historiquement ... (EF-SP-405:17-22)*

On remarque que la lecture de domaine épistémique implique que ce qui est exprimé dans la proposition principale contrarie la conclusion possible à laquelle on pourrait arriver à partir de la prémissse contenue dans la proposition concessive.

Neves (1984), traitant de l'une des valeurs sémantiques du connecteur interphasal **mais**, celui de "negation d'inférence", présente la formule concessive "q nie l'inférence de p" et la formule inverse "p nie l'inférence de q" comme un type de concessive "invertie".

Etablissant un parallèle entre ces deux types d'inférence proposés dans Neves (1984) et les domaines de contenu et épistémique proposés por Sweetser (1990), nous pouvons vérifier que des concessives du type "q nie l'inférence de p" correspondent au domaine de contenu, et que les concessives dites "inverties", du type "p nie l'inférence de q", correspondent au domaine épistémique. Le locuteur est libre de choisir entre réaliser une construction concessive pour lecture dans le domaine de contenu, ou de réaliser une construction de lecture épistémique.

Il est possible de penser à une relation iconique entre la construction dont la lecture est de domaine de contenu, d'une part, et la relation de cause/effet - qui relie les faits d'un monde exprimés en **p** et **q** - d'autre part, relation qui à son tour, est niée dans la construction concessive. En d'autres termes, dans une concessive de contenu, il y a frustration d'une expectative de causalité entre les faits exprimés en **p** et **q**. Pour l'occurrence (5) on peut supposer la relation causale suivante qui est niée dans la construction concessive correspondante:  
*(5a) je suis au courant du prix de l'alimentation parce que j'entends ma tante dire parfois que tout est très cher.*

Par contre dans les cas de domaine épistémique, il n'est pas possible de penser à cette relation iconique, mais plutôt à des processus mentaux, de raisonnement du locuteur, lequel, à partir de prémisses, arrive à des conclusions. Dans une concessive épistémique, ce que fait le locuteur c'est de présenter dans la proposition principale une proposition incompatible avec la conclusion (niée dans le concessive respective):

*(5b) normalement je suis bien au courant des prix de l'alimentation, donc j'entends ma tante dire que tout est très cher.*

Les énoncés permettent souvent des lectures dans plus d'un domaine. Les constructions qui permettent une lecture de domaine de contenu, passent de toute façon par une évaluation de la part du locuteur. C'est seulement lorsque l'énoncé est inséré dans son contexte d'occurrence, que l'on peut déterminer auquel des trois domaines il appartient. Cela étant, nous avons constaté que dans notre corpus, la plupart (78%) des 55 constructions concessives permettent une lecture de domaine épistémique. Ces résultats mettent en évidence que les concessives sont surtout vouées à contraster des contenus propositionnels ou à nier des conclusions possibles à partir de prémisses données. Les constructions concessives de lecture épistémique codifient des relations "internes" du procès de communication (Halliday and Hasan, 1976) et sont aptes à représenter la croyance ou la connaissance du locuteur.

On peut voir ces lectures dans plus d'un domaine en relation avec des couches correlationnées, proposées par des fonctionnalistes (Dik, 1989; Hengeveld, 1989; Dik et Hengeveld, 1991). Selon le modèle de Dik, l'énoncé (5) correspondrait au niveau de la prédication, où la relation s'établit entre des états-de-chose qui se produisent dans un monde réel ou mental. L'occurrence (1), dans laquelle la relation se produit entre des contenus, ou faits possibles correspondrait au

niveau de la proposition. Pour finir, au dernier niveau, celui de la phrase, correspondrait une occurrence comme (7), dans laquelle la relation s'établit entre des actes de paroles:

(7) *même si c'est en Allemagne ou en France je téléphone... (D2-RE-151:811-814)*

### 3. LES CONSTRUCTIONS CONCESSIVES PARMI LES CONSTRUCTIONS AVEC NOTION CONTRASTIVE. OU: LA NATURE ARGUMENTATIVE DE LA RELATION CONCESSIVE.

Une étude de la concession du seul point de vue logique, comme on l'a déjà souligné, ne saurait parvenir à rendre compte de la complexité de cette relation. Il faut surtout tenir compte de la nature essentiellement argumentative d'une construction concessive, laquelle, plutôt qu'elle n'établit des relations entre des états de choses, met en contraste des arguments du discours.

Moeschler et Spengler (1981) distinguent deux types de concessions: logique et argumentative. Dans la concession logique, qui correspondrait aux occurrences examinées dans le paragraphe précédent dans le domaine de contenu, la relation de négation de l'expectative "p est cause de non q", dont la formule serait "**p cause ~q**", existe objectivement dans le monde extralinguistique, autrement dit, concerne des faits du monde, plutôt que des faits du discours.

Dans la concession argumentative, celle qui nous intéresse dans cette seconde partie et qui correspondrait aux cas des domaines épistémique et conversationnel proposés dans Sweetser (1990), nous nous trouvons devant deux arguments qui amènent des conclusions implicites contraires. La proposition concessive (p) argumente en faveur de la conclusion r, tandis que la proposition principale (q) argumente en faveur de **non-r**; ce que l'on peut représenter par la formule:

$$\begin{aligned} p &\rightarrow r \\ q &= \sim r \\ q &= \text{argument plus fort pour } \sim r \text{ que } p \text{ ne l'est pour } r \end{aligned}$$

Pour (08), si l'on pense à une situation où, quelqu'un prend la décision d'avoir ou de ne pas avoir d'autres enfants, on a:

(08) *nous aimerais beaucoup avoir d'autres enfants ... quoique je devienne presque cinglée ... (D2-SP-360: 90 - 94)*

- p "devenir presque cinglée à cause des enfants" **EST UN ARGUMENT** en faveur de r "ne pas désirer d'autres enfants"
- q "aimer avoir d'autres enfants" **EST UN ARGUMENT** en faveur de **~r** "souhaiter avoir d'autres enfants"
- **résultat final:** q est un argument plus fort (pour "souhaiter avoir d'autres enfants") que p (pour souhaiter "ne pas en avoir d'autres")

Hermodsson (1994) affirme que lorsqu'on parle de "concession" - terme largement répandu dans les grammaires et dans les travaux linguistiques - on peut penser à deux emplois possibles de ce concept: la concession dans le dialogue et la concession dans le monologue. Dans le second cas, le locuteur s'éloigne de sa propre proposition au moyen d'une affirmation

explicite, par exemple, “je me suis trompé”, qui ressemble un peu à une reprise; ou alors il s'éloigne d'un point qui est une présupposition dans le contexte donné. Dans le cas de la concession dans le dialogue par contre, le locuteur fait une proposition, l'auditeur discorde et alors, le locuteur, cédant à l'affirmation contraire, s'éloigne de sa proposition initiale. Hermodsson établit avec les constructions concessives une relation qui n'est pas une relation avec l'acte de consentement, soulignant qu'une période concessive ne doit pas être interprétée dans sa totalité comme un consentement, "mais représente le contraire, où dans la proposition principale une objection est soulevée contre l'expression de la subordonnée (p.62). L'auteur admet toutefois que dans la proposition principale aussi bien que dans la subordonnée, peuvent apparaître des expressions qui parlent explicitement d'un consentement, et cite des exemples: "*Quoique, comme je veux le reconnaître, le Rhin soit contaminé, beaucoup de poissons y vivent*" et "*Quoique le Rhin soit contaminé, beaucoup de poissons y vivent, comme je dois l'admettre*", dans lesquelles le verbe **admettre** vise la proposition concessive dans le premier exemple, et la proposition principale dans le second. Hermodsson argumente que dans aucun des cas la structure de la phrase n'a eu, dans sa totalité, le sens d'un consentement.

Bechara (1954), indique l'origine argumentative de la construction concessive. Sans établir de distinction entre monologue et dialogue comme le fait Hermodsson (1994), il affirme que la construction concessive "doit être née au moment où les déclarations du locuteur ont senti le poids de l'argumentation contraire de l'interlocuteur (...). La pratique quotidienne a entraîné l'homme à présupposer, au cours de ses assertions, l'objection imminente. Enoncer sa pensée en prévoyant, afin de les contourner, les obstacles que l'interlocuteur ou les interlocuteurs pourraient présenter était le but de l'idée concessive" (p.9). Ce qui se produit dans ce type de construction, c'est que le locuteur présuppose l'objection de l'auditeur (élément hypothétique), et déclare que cette objection n'empêchera ni ne modifiera l'intention exprimée dans la proposition principale (élément oppositif). Il existe donc deux étapes dans la pensée conditionnelle: élaboration d'hypothèse d'objection de la part de l'interlocuteur, et la réfutation de cette objection. Ce que nous avançons ici, c'est que le locuteur présente, dans la proposition concessive, une objection de l'auditeur, qu'il présuppose, mais qui fait prévaloir l'idée exprimée dans la proposition principale.

Ce mécanisme peut être explicité par des miniconversations telles que celles qui ont été proposées dans le cas des conditionnelles (Haiman, 1978) en prenant pour base Jespersen (1940). Dans le cas des concessives on peut penser à des topiques de contraste établis dans cette relation locuteur-auditeur dans laquelle le locuteur présuppose l'objection de l'auditeur, mais la rejette. Ce que proposent Danon-Boileau, *et al.* (1991), va dans le même sens, considérant la concession comme essentiellement dialogique, et indiquant comme concessive typique de cette construction - toujours antéposée - dans laquelle la proposition satellite exprime un accord (dialogisme) du locuteur avec son interlocuteur quant au thème, tandis que la proposition principale apporte le rhème sélectionné par le locuteur (monologisme). Le contenu de la proposition concessive est partagé par tous deux, raison pour laquelle je pense que ce qu'on peut suggerer, ce sont des interrogations du type "demande de confirmation", comme on le montre dans l'occurrence examinée ci-dessous:

(9) *Même si c'est seulement de nom, on a déjà entendu parler de cette taxinomie*  
*(EF-POA-278:52-53)*

(9a) *A- Seulement de nom, n'est-ce pas?*

*B- (Oui)*

*C- (Mais) on a entendu parler de cette taxinomie.*

Ce raisonnement montre une base argumentative de la construction concessive, point exact qui permet d'examiner les similitudes et les différences entre concessives et adversatives. Essayons d'établir une corrélation entre l'occurrence concessive ci-dessous ("subordonnée") - dans laquelle le locuteur **réfute** une objection - et une formulation possible de type adversatif ("coordonnée") - dans laquelle le locuteur **admet** une proposition:

(10) *ils font une sauce au piment très bonne ... quoiqu'elle soit très ... très forte - n'est-ce pas*  
... (DID-RJ-328:184-185)

### Construction concessive ("subordination")

**Proposition concessive**  
(10) **quoiqu'elle soit très forte**

**Proposition principale**  
ils font une sauce très bonne

### Construction adversative correspondante ("coordination")

**Première coordonnée**  
(10) (la sauce) est très forte

**Coordonnée adversative**  
**mais** elle est très bonne

L'opération argumentative dans cet exemple peut-être représentée ainsi, en utilisant (10) comme modèle:

#### Schéma CONCESSIF:

- a) quelqu'un/ vous **pourrait/pourriez m'objecter** que la sauce qu'ils font est très forte, et **jè ne l'ignore pas**;
- b) **(de toute façon/ malgré cela)** la sauce est très bonne.

#### Schéma ADVERSATIF:

- a) j' **admets** que la sauce qu'ils font est très forte;
- b) **(de toute façon/ malgré cela/quoi qu'il en soit)** la sauce est très bonne.

Ce mélange concessif-adversatif devient bien évident dans les cas où les deux conjonctions (la "subordinative concessive" et la "conjonction de coordination adversative") sont exprimées, comme il suit dans l'exemple (11):

(11) *nous avons les réunions ... beaucoup plus de participation, parce que, même si certains professeurs manquent parce qu'ils ont d'autres ... d'autres activités au dispensaire, mais il y a toujours un bon nombre de réunions* (DID-SSA-231:298-302)

A: *Certains professeurs manquent, n'est-ce pas?*

B: *(Oui)*

C: *Mais il y a toujours un bon nombre de réunions.*

Dans ces cas, le schéma doit prévoir que la proposition concessive, en même-temps qu'elle réfute une objection possible de l'interlocuteur/ de quiconque, exprime aussi l'assentiment concernant certaine validité de cette objection. Ainsi, pour la phrase ci-dessus, nous avons:

#### Schéma CONCESSIF (réfutation d'une objection possible):

**même si** certains professeurs manquent, (il y a toujours un bon nombre de réunions)

#### Schéma ADVERSATIF (admission/ assentiment):

(certains professeurs manquent), **mais** il y a toujours un bon nombre de réunions

Dans ce type de construction - où dans la même phrase, on exprime aussi bien la réfutation d'une objection (schéma concessif), que l'admission (plus ou moins complète) d'une proposition (schéma adversatif) - on constate un ordre fixe déterminé (dans lequel la réfutation étant une admission, doit précéder l'autre proposition), mais dans les constructions concessives pures (sans la présence de l'élément adversatif), non seulement l'ordre est libre, mais, ainsi que nous avons pu le constater dans notre corpus, la postposition de la concessive est plus fréquente (71%).

En effet, il peut sembler adéquat à un certain objectif communicatif de réfuter d'abord une objection possible/ prévisible de l'interlocuteur et de faire ensuite une affirmation, mais il est assez naturel également d'affirmer d'abord quelque chose pour fournir ensuite une "défense" du point de vue exprimé.

On peut mettre en rapport la question de la postposition de la proposition concessive avec la propre nature argumentative de la construction, en termes d'interaction. Dans des textes conversationnels, comme ceux de notre corpus, on peut rencontrer des cas où les deux interlocuteurs composent ensemble la construction concessive: un locuteur émet une proposition et son interlocuteur prend la parole pour faire l'apport du segment concessif. Ce sont des cas tels que:

(12) *L2: là vous n'avez pas de problème de transport parce que la ville est petite, si vous voulez, vous allez à pied, l'Université est dans le centre de la ville.*

*L1: Quoiqu'il y ait un autre aspect à analyser, je vous en parlerai tout à l'heure ... (D2-RJ-355:1-5)*

Il reste à considérer un aspect particulier lié à une incompatibilité entre la proposition concessive et la proposition principale, aspect d'ailleurs le plus extrême, qui est l'existence d'une relation polarisée entre ces propositions.

L'examen des schémas concessifs dans lesquels n'entre pas en jeu la relation de polarité entre les deux segments a montré l'existence d'autres relations, que nous pouvons désigner génériquement comme relations d'"inégalité", exactement du même type que celles qui se produisent dans les contextes du **mais** (Neves, 1984). Dans ces contextes, on va, dans un *continuum*, d'une inégalité peu caractérisée, jusqu'à l'annulation. La construction concessive se range de préférence dans un sous-type de cas dans lesquels **q** n'élimine pas **p** mais s'y oppose, avec la négation d'inférence entre elles. "Concession" et "opposition", néanmoins, ne se confondent pas, ni ne s'opposent simplement: la question de l'opposition se réfère à la diversité mise, réellement, en évidence par le **mais**; la question de la concession, pour sa part, se réfère à une admission (réelle ou rhétorique), qui précède l'expression de diversité (Neves, 1984).

Cette opposition contenue dans les énoncés concessifs, lorsqu'elle ne se résout pas par une relation de polarité (oui  $\Rightarrow$  non; non  $\Rightarrow$  oui), concerne nécessairement un autre niveau d'inégalité. Quelques uns d'entre eux sont signalés dans les occurrences suivantes:

(09) *Même si c'est seulement de nom, on a déjà entendu parler de cette taxinomie (EF-POA-278:52-53)*

(13) *Ils veulent toujours ... plus on leur donne, plus ils demandent toujours plus de choses, non? (DID-SSA-231: 236-238)*

(14) *le barbecue en Argentine, on dit qu'il équivaut ... à celui du Rio Grande do Sul ... c'est vraiment ... ça se ressemble ... bien que celui du Rio ... celui du Rio Grande do Sul soit un peu plus parcimonieux ... (DID-RJ-328: 223-228)*

On peut montrer, sous forme de schémas très génériques, quelques unes de ces “différences”:

<b>Proposition principale</b>	<b>Proposition concessive (nant l’inférence)</b>
(09) on a entendu parler	de nom <b>seulement</b> (restriction)
(13) ils veulent plus	on donne beaucoup de choses (différence de degré)
(14) ça se ressemble	ils sont plus parcimonieux (antonymie)

On peut conclure que le critère de l’incompatibilité, lié à la relation polarisée entre la proposition principale et la subordonnée, aussi bien que le critère de similarité existant entre des interrogations polarisées et des propositions concessives sont également productifs en ce qui concerne la définition et la détermination de la nature de la construction concessive.

#### 4. CONSIDÉRATIONS FINALES

Dans une construction concessive dont le schéma de base est **quoique p, q**, la relation logico-sémantique qui s’établit est celle de **frustration de l’implication présupposée**, laquelle peut être une implication causale ou une implication conditionnelle, comme on le remarque dans l’occurrence (2):

- (2) *L1 je travaillais au / à :: l’asile de nuit ...  
 L2 ah  
 L1 oui comme assistante sociale, tu sais? quoique je n'aie pas :: ...  
 L2  
 L1 je n'aie pas le diplôme (D2-SP--360:431-435)*

- **implication causale présupposée:**  
*(2a) Parce que elle n'avaist pas de diplôme, elle je ne travaillait pas à l'asile de nuit.*
- **implication conditionnelle présupposée:**  
*(2b) Si elle n'avait pas le diplôme, et elle ne travaillait pas à l'asile de nuit.*
- **frustration des implication causales et conditionnelles présupposées:**  
*(2c) bien qu'elle n'ait pas de diplôme, elle travaillait à l'asile de nuit.*

Dans une construction concessive, la causalité présupposée dans la proposition concessive (**p**) est donc niée dans la proposition principale (**q**); et la condition présupposée en **p**, à son tour, n'est pas suffisante pour éviter **q**, c'est à dire qu'elle est inefficace pour éviter que **q** ne s'accomplisse.

La frustration de l’implication causale/conditionnelle présupposée est en relation directe avec les schémas concernés dans le jeu de la polarité:

- **p négatif** → présupposition négative → **q positif** frustrer la présupposition négative
- **p affirmatif** → présupposition affirmative → **q négatif** frustrer la présupposition affirmative

Si, d'une part, ce sont des notion de nature logico-sémantique qui lient les constructions concessives à la causalité et à la conditionnalité, d'autre part, c'est la valeur essentiellement

argumentative de ces constructions qui les rapproche des constructions adversatives. Les constructions concessives et les constructions adversatives sont, autant les unes que les autres, essentiellement dialogiques (Danon-Boileau, *et al.*, 1991), c'est-à-dire qu'elles impliquent la présence de deux locuteurs, et le jeu argumentatif entre le locuteur et l'auditeur fait appel à un mélange concessif-adversatif. C'est justement cette nature argumentative et dialogique des constructions concessives qui explique le fait que de telles constructions codifient plus fréquemment l'opposition entre pensées ("domaine épistémique" de Sweetser, ou "niveau propositionnel" de Dik) et actes de paroles ("domaine conversationnel" de Sweetser, ou "niveau de la phrase" de Dik), et plus rarement les évènements/faits du monde ("domaine du contenu" de Sweetser, ou "niveau de la prédication" de Dik).

## RÉFÉRENCES

- Bechara, E. (1954). *Estudos sobre os meios de expressão do pensamento concessivo em português*. Edição do autor. Rio de Janeiro.
- Danon-Boileau, L., A. Meunier, M. A. Morel, N. Tournadre (1991) Intégration discursive et intégration syntaxique. *Langages*. Intégration syntaxique et cohérence discursive 104: 111-127.
- Dik, C. S. (1989) *The Theory of Functional Grammar*. Foris Publications. Dordrecht-Holland.
- Dik, S. C. and K. Hengeveld (1991) The Hierarchical Structure of the Clause and the Typology of Perception - Verb Complements. *Linguistics* 29: 231-259.
- Halliday, M. A. K. and H. Hasan (1976) *Cohesion in English*. Longman. London.
- Harris, M. (1988) Concessive Clauses in English and Romance. In: HAIMAN, J. and S. A. THOMPSON (ed<sup>s</sup>) *Clause Combining in Grammar and Discourse*. John Benjamins. Amsterdam.
- Hengeveld, K. (1989) Layers and Operators in Functional Grammar. *Journal of Linguistics* 25: 127-157.
- Hermodsson, L. (1994) Der Begriff "Konzessive". Terminologie und Analysen. *Studia Neophilologica* 66: 59-75.
- Jespersen, O. (1940) *A Modern English Grammar on Historical Principles*, V: Syntax. George Allen & Unwin. London.
- Mira Mateus, M. H., *et al.* (1983) *Gramática da língua portuguesa*. Almedina. Coimbra.
- Moeschler, J et Spengler, N. (1981) Quand même: de la concession à la refutation. *Cahiers de Linguistique Française* 2: 92-111.
- Neves, M. H. M. (1984) *A coordenação interfrasal em português*. Tese de Livre-docência. ILCSE-UNESP, Campus de Araraquara. UNESP. Araraquara.
- Renzi, L. (1991) *Grande grammatica italiana de consultazione*. Vol. II. Il Mulino. Bologna.
- Sweetser, E. E. (1990) Conjunction, coordination, subordination. In: *From etymology to pragmatics: metaphorical and cultural aspects of semantic structure*. Cambridge University Press. Cambridge.
- Van Dijk, T. A. *Testo e Contesto: Studi di Semantica e Pragmatica del Discorso*. Tradução de Giusy Collura. Società Editrice il Mulino, 1980. Bologna.